



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 67757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO DANAY

COMMUNE DE YAGOUA

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO DANAY DIVISION

YAGOUA COUNCIL

N° 003 /TDR/C/YGA/CTFC/CR1400/RM/2020

Yagoua, le 24/06/2020

TERMES DE REFERENCE

MISE EN TERRE DES PLANTS

Date :	Du 30/06 au 10/07/2020
Durée :	20 jours
Lieu :	Yagoua
Objectif principal :	Reboiser 40 hectares de terres dégradées dans le Site Sahel Vert de Tcherféké pour la deuxième année
Chef de l'activité	Maire
Equipe de l'activité	SIRINA Jean ; Point focal du reboisement ; 01 conseiller municipal de la localité concernée ; 01 Le représentant du chef de village ; DDMINPEDED
Logistique	
Référence TOMPRO
Budget de l'activité	1 625 000 FCFA soit 1 459 000 pour l'ACFCAM et 166 000 Pour la Mairie.
Composante	C2
Activité	2.14 Réaliser les plantations
Sous activité	Transporter et distribuer les plants ; Mettre en place les plants et reboucher les trous.
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	SIRINA JEAN, assisté du Chef d'Antenne CTFC

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APV FLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Yagoua et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu une opération de reboisement de 40 hectares dans le Site Sahel Vert de Tcherféké pour la deuxième année.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité est de reboiser 40 hectares d'une parcelle dans le Site Sahel Vert de Tcherféké pour la deuxième année.

2.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Assurer le transport et la distribution des plants vers la parcelle à reboiser;
- Mettre en place les plants et reboucher les trous ;
- Sensibiliser les populations sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones, et le COVID 19.

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La mise en terre des plants va respecter le même dispositif que celui des opérations de piquetage et de trouaison.

Aussi, les services du MINEPDED seront mis à contribution un appui technique au cours de la réalisation des travaux de mise en terre, d'arrosage et d'entretien des plants.

Pour ce qui est du transport et de manutention des plants, les travaux devront être effectués très tôt le matin avant 10 heures. Les plants qui seront mis en terre le lendemain devront être arrosés et mis à l'abris du soleil et procéder par la suite à un deuxième arrosage à la veille et très tôt le matin avant leur dépôt sur les espaces à reboisés le jour de la mise en terre.

Aussi, pendant les opérations de mise en terre des plants, quatre (04) réunions de sensibilisation des parties prenantes sur la nécessité et l'importance du reboisement du fait de l'avancée du désert et des changements climatique du à la déforestation et ceci sera organisée par une personne ressource sur une durée de 04 jours.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- Au moins 17 600 plants transportés et distribués dans la parcelle à reboiser ;
- Au moins 17 600 sont mis en terre ;
- 04 réunions de sensibilisation est organisées

5. PRODUITS DE L'ACTION

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

- Rapport de mise en terre des plants ;
- Liste de présences des manœuvres ;
- Fiche de décharges de l'activité ;
- Photos ;
- Rapport de sensibilisation sur les droits de l'enfant, des peuples autochtones et le COVID 19.

6. BUDGET DE L'ACTION DE MISE EN TERRE

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	Mairie
1. Mise en terre des plants						
Manutention des plants (Chargement et Déchargement)	plant	18 000	15	270 000	264 000	6 000
Mise en terre	Plant	18 000	50	900 000	880 000	20 000
S/Total 1				1 170 000	1 144 000	26 000
2. Matériels						
Transport des plants de la pépinière vers la parcelle à reboiser	Forfait	10	5 000	50 000		50 000
Achat fumure organique	U	90	1500	135 000	135 000	
Transport fumure organique	Camion	01	FF	90 000		90 000
S/Total 2				275 000	135 000	140 000
3. Sensibilisation des parties prenantes						
Perdiem Personne ressource	H/J	04	20 000	80 000	80 000	
Coordination équipe technique municipale (Assistant technique communal et Billeteur)	FF	02	25 000	50 000	50 000	
Perdiem supervision technique MINEPDED/MINFOF	FF	02	FF	50 000	50 000	
S/Total 2				180 000	180 000	
TOTAL				1 625 000	1 459 000	166 000

Le budget de la présente activité est estimé à : **Un Million six cent vingt-cinq Mille Francs CFA. Soit Un million trois cent soixante-cinq mille francs pour l'ACFCAM et cent soixante-six mille pour la Mairie.**

Nom de la personne de contact pour l'activité: **SIRINA JEAN ; Point focal du projet « Reboisement 1400 » dans la commune de Yagoua**

Lieu : Commune de Yagoua

Date prévue pour la remise du TdR:

